

Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit
des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts

Rabat, le : 18 JUIN 2025
N° 87

DECISION

Appel à Candidatures

Le Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts,

- Vu la loi N° 35.13 portant création de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts, promulguée par dahir N° 1.21.57 du 03 hija 1442 (14 juillet 2021);
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu l'organigramme de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

DECIDE

Article 1 : La Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures pour occuper les postes de responsabilité suivants:

Poste à pourvoir	Entité de rattachement
Directeur Financier et des Affaires Administratives et Générales	Secrétariat Général
Directeur des Prestations et du Développement des programmes	

Article 2 : L'appel à candidatures est ouvert au profit des cadres supérieurs titulaires et contractuels des Administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements/entreprises publics ou du secteur privé et remplissant les conditions ci-après :

- Disposer, au moins, d'un Master/Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent (Diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique) ;
- Justifier d'au moins 10 années de service ;
- Avoir occupé un poste de chef de division et/ou avoir exercé la fonction de Chef de Service (ou poste assimilé), pendant au moins 04 ans ;
- Avoir l'expérience et les compétences requises dans les domaines en liaison avec le poste à pourvoir.

Article 3 : Le descriptif des postes à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans les fiches de poste y afférentes ;

Article 4 : Les agents souhaitant postuler à ces postes doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

Etapes 1 : Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l'«Espace candidat» du portail : www.emploi-public.ma

Etape II : Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les différentes missions et attributions qu'il a exercées auparavant ;
- ✓ Le plan d'action et la méthodologie pour développer et améliorer la performance de l'entité objet de la candidature ;
- ✓ Le diplôme et les attestations de travail justifiant l'ancienneté administrative.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le portail : www.emploi-public.ma.

Article 5 : Toutes les candidatures doivent être déposées exclusivement via le portail: www.emploi-public.ma, au plus tard le 01 JUIL. 2025 A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement, ne seront pas prises en compte et ne recevront aucune suite de la part de la Fondation.

Article 6: La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le portail www.emploi-public.ma . Cette liste fait office de convocation.

Article 7: Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur plan d'action et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

Article 8 : Une commission désignée par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.

Article 9 : Les résultats des entretiens de sélection seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma.

Article 10 : Le candidat sélectionné, par poste, sera nommé par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts.

Article 11 : La présente décision est publiée sur le portail www.emploi-public.ma.

Rabat, Le 18 JUIL. 2025

Signature

Le Directeur Général de la Fondation
de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles
au profit des Fonctionnaires du Département
des Eaux et Forêts

Signé: Mohammed AKKIF